



Nombre de plans de restauration et crédits alloués

Les plans nationaux d'actions, initiés par le ministère en charge de l'environnement, ont pour objectif de sauvegarder certaines espèces menacées selon l'Union internationale pour la Conservation de la nature* (UICN). Allant du renforcement des connaissances à la restauration ou à la réintroduction d'espèces, ils concernent, pour la France, 131 espèces (44 plans nationaux "faune" et 11 "flore").

Le Nord – Pas-de-Calais bénéficie, quant à lui, de 14 plans nationaux. À ces derniers s'ajoutent 23 plans régionaux, issus de la volonté du Conseil régional du Nord – Pas-de-Calais.

Contexte

Pour faire suite aux accords de Rio de 1992, la France a adopté des plans nationaux d'actions (anciennement nommés "plans de restauration nationaux" avant le Grenelle* II) afin de sauvegarder des espèces considérées "en danger critique d'extinction" sur la liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Cette liste comporte 131 espèces qui sont présentes sur le territoire français (métropole et outre-mer) et dont l'état de conservation n'est pas favorable.

Ces plans nationaux d'actions (PNA) ont pour principaux objectifs :

- l'organisation d'un suivi des populations ou des espèces concernées ;
- la mise en œuvre coordonnée d'actions de restauration ou de réintroduction ;
- l'information du public et des acteurs (élus, gestionnaires, etc.) ;
- l'intégration de la protection de ces espèces dans les politiques publiques et les activités humaines en général.

L'État et les régions peuvent prendre l'initiative de plans d'actions en faveur d'espèces animales et végétales non inscrites sur la liste rouge de l'UICN*. C'est notamment le cas de certaines espèces dont la conservation nécessite des interventions publiques en leur faveur : mise en compatibilité avec des activités humaines, consolidation de la connaissance, renforcement de la réglementation ou protection des milieux.

Résultats

En France, en 2009, 44 plans nationaux d'actions (PNA) "faune" ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Concernant la flore, 11 plans ont été initiés ou relancés en 2008 et 2009 (le plan national d'actions en faveur des plantes messicoles, six plans pour les espèces métropolitaines et quatre plans pour les espèces des territoires d'outre-mer).

Dans le Nord – Pas-de-Calais, 14 plans nationaux d'actions et 23 plans régionaux sont en cours de réalisation ou prévus. Les plans de restauration régionaux seront lancés en deux phases distinctes. La première phase, comprenant 14 plans regroupés dans six thématiques : flore, Mammifères, Oiseaux, Amphibiens & Reptiles, Insectes et Mollusques, aura lieu en 2011 au prorata des budgets alloués.

Ne sont sélectionnés ici que les plans concernant des espèces, mais d'autres actions en faveur de la biodiversité sont menées en région :

- actions par milieux (ex : milieux marins, zones humides, etc.) ;
- aide à la gestion (ex : réserves naturelles nationales et régionales, Natura 2000, etc.) ;
- aide au fonctionnement et aux programmes d'activités des structures (CSN, CBNBI, CFR, etc.) ;
- études et actions de connaissance de la biodiversité ;
- mise en œuvre de la Trame verte et bleue*.

Les plans nationaux et régionaux d'action en cours d'élaboration ou planifiés (en bleu les plans concernant des animaux et en vert les plans pour les végétaux), les montants indiqués sont les montants payés en euros. (Source : ORB NPdC d'après DREAL et CR NPdC)

	Thématiques	Versements
Plans nationaux	Odonates (Libellules)	12.500
	Liparis de Loesel	38.451
	Râle des Genêts et Butor étoilé	4.650
	Pie-grièche grise	NC
	Chouette chevêche	NC
	Phragmite aquatique	NC
	Chiroptères	7.500
	Insectes pollinisateurs	NC
	Plantes messicoles	NC
	Vieux bois	NC
	Naïades	NC
	Poissons migrateurs	53.800
	Vipère péliade et Pélodyte ponctué	10.000
	Grenouille des Champs	NC
Plans régionaux	Flore : Œillet des chartreux, Fritillaire pintade, Gaillet chétif	NC
	Mammifères : les Mammifères forestiers : le Chat sauvage et la Martre des pins	NC
	Oiseaux : Grand gravelot, Marouette ponctuée, Pouillot siffleur, Sterne naine	NC
	Amphibiens et reptiles : Pélodyte ponctué	NC
	Insectes : Rhopalocères (papillon de jour)	NC
	Mollusques : <i>Myxas glutinosa</i> , <i>Quickella Arenaria</i> , <i>Sphaerium solidum</i>	NC

Ce qu'il faut en penser

Afin de préserver les espèces animales et végétales menacées, la France s'est dotée de différents outils dont les plans nationaux d'actions. Ces plans d'actions, associés aux plans régionaux mis en œuvre dans le Nord – Pas-de-Calais, permettront de connaître l'état de conservation de certaines espèces parmi les plus en danger régionalement, l'identification des menaces ainsi que la mise en place d'actions visant au maintien des populations.

Les six plans nationaux d'actions actuellement en cours dans la région sont encore trop peu avancés pour être correctement évalués et les autres ne sont qu'au stade de préfiguration.

La présence, dans le Nord – Pas-de-Calais, de certaines espèces rares à l'échelle nationale, telles que le Liparis de Loesel dont la population régionale est l'une des plus importantes de France, ou la Grenouille des champs, entraîne de fait une responsabilité particulière de la région en leur faveur.

Méthode

Seuls les plans nationaux et régionaux en faveur d'espèces ont été retenus (les autres concernent les habitats). Les montants, quand ils sont indiqués, sont les montants payés et non ceux engagés.

En savoir plus

Sites internet

- DREAL Nord - Pas-de-Calais : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/
- Ministère en charge de l'environnement : www.developpement-durable.gouv.fr/

* cf glossaire